Cousance

Violences réciproques dans un couple : une nouvelle vie sans alcool ?

Alcool et violences ont jalonné le parcours d'un couple qui, aujourd'hui, cherche à tourner la page et à se reconstruire. Le passage devant le tribunal de Lons peut-il les y aider?

uí, 61 ans, est en préretraite et elle, 58 ans, est cadre dans une entreprise lyonnaise. Lui est originaire de Saône-et-Loire et elle du haut Jura. Tous deux sont installés à Cousance,

Un couple qui s'est retrouvé à la barre du tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier. Tous deux étaient poursuivis pour des violences sur conjoint. Des violences réciproques, donc.

Les faits remontent au mois de février dernier. Et tout tourne autour de l'abus d'alcool. Ce jour-là ils étaient alcoolisés. Une dispute avait éclaté dans le courant de l'après-midi. À la suite d'un SMS envoyé « à une femme », Il lui avait annoncé qu'« il avait rencontré quelqu'un ». Alors elle s'était jetée sur son téléphone, l'avait giflé et lui avait demandé de partir...

Un peu plus tard, dans la soirée, elle était en visioconférence avec une psycholo-



Tous deux étaient poursuivis pour des violences sur conjoint.

Illustration Hugo Azmani

gue à qui elle faisait part de ses déboires. L'homme est rentré, a arraché le casque à sa compagne et l'a entraînée dans la cuisine où il s'est acharné sur elle, la rouant de

Du sursis pour lui, un stage de prévention pour elle

Aux gendarmes qui l'ont entendu, l'homme a déclaré qu'il ne savait plus comment faire pour la sortir de la spirale alcoolique dans laquelle elle s'enfonçait. Le couple s'est séparé pendant deux mois : « Un mal pour un bien » selon le gendarme. L'homme a été accompagné. Il a travaillé sur la manière de réagir face aux comportements alcooliques. Et ce travail porte ses fruits.

De son côté, elle s'est soignée. Elle s'est engagée dans la voie de l'abstinence. Lui est vigilant et, aujourd'hui, beaucoup moins désemparé par rapport au traitement de la maladie de sa compagne. « On a pris le taureau par les cornes, assurent-ils, main dans la main devant le tribunal. Nous cherchons à effacer cette histoire et nous refaisons des projets... »

Vu la violence des coups qu'il a portés, l'homme écope de quatre mois de prison avec un sursis simple. Sa femme devra suivre un stage de prévention contre les violences conjugales.

De notre correspondant Michel Ravet

Conformément à la loi, l'identité des prévenus et victimes n'est pas révélée pour tous faits de violences conjugales.